

Image not found or type unknown



Assurance vie en cas de divorce

Par **moi**, le **22/03/2010** à **11:04**

Bonjour,rrnJe suis marié sous le regime de le communaute des biens. J'aimerais souscrire à une assurance vie au nom de mon fils et de mes filleuls. Est ce que cet "argent" fait parti dela communauté en cas de divorce ? en d'autres termes est ce qu'en cas de divorce la moitié de cette somme revient à ma femme ?rnMerci